



Depart d une maison dont j ai la jouissance

Par **nadine07**, le **19/11/2014** à **13:45**

Bonjour, suite a un divorce houleux, j ai eu la jouissance de la maison jusqu a la vente de celle ci. Le credit de cette dernière est finit depuis qq mois. Je souhaite tourner la page et la vendre mais mon ex mari refuse toutes offres de personnes qui sont interessées pour me porter prejudice. Je ne gagne pas assez pour l entretien de cette derniere qui est trop grande pour moi et ma fille . Elle a été estimé a 800 €/mois , somme qui sera deduite de le vente de la maison au profit de mon ex . Celui ci a une maison de famille donc cela ne lui pose aucun problèmes au niveau financier.rnJe suis desespereée et ne sais plus quoi faire.....rnMes questions sont les suivantes :rnSi je quitte la maison , que va t il se passer ? Mon ex a t il le droit d y revenir et d en avoir la jouissance gratuitement comme je le fais actuellement ? si je la loue, comment est partagé le loyer ?rnQuelles sont mes possibilités rnJ espère que quelqu un pourras me conseiller car je ne sais pas comment je vais m en sortir

Par **aguesseau**, le **19/11/2014** à **13:52**

bjr,rnsi vous n'avez que la jouissance du bien, vous ne pouvez pas la louer sans l'accord de votre ex et en partageant le loyer.rnla jouissance d'un bien, c'est uniquement l'usage du bien et non la possibilité d'en recueillir les fruits comme si vous en aviez l'usufruit.rnsi vous quittez la maison, c'est à dire si vous en abandonnez la jouissance, votre mari a les mêmes droits que vous sur ce bien et peut donc y revenir.rnla vente d'un bien en indivision est toujours difficile quand les 2 indivisaires ne sont pas d'accords.rndans une telle situation, seul un juge peut autoriser, sous conditions, la vente d'un bien indivis, malgré l'opposition d'un indivisaire.rncdt

Par **nadine07**, le **19/11/2014** à **14:05**

Donc en fait si je comprends bien je suis coincée ,rnJe n ai vraiment aucun moyen que cette maison soit vendue si mon ex me pose constamment des batons dans les rouesrnCela me desespere car je n arrive pas a joindre les bouts et beaucoup de travaux sont a prevoir que je ne peux pas faire toute seule.....c est vraiment un cadeau empoisonné

Par **moisse**, le **19/11/2014** à **16:42**

Bonsoir,rnLe sort de ce bien immobilier aurait du faire l'objet d'un accord au cours de la procédure de divorce.rnDans des situations conflictuelles, il est certain que la gestion du bien, son entretien, le paiement des impôts et taxes sont impossibles.rnPour sortir ce cette indivision inopportune, direction le TGI